

SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 4 mai 2009, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, président
Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président
Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Jean-Marie Matte
Carole Bégin-Giroux	Ralph Mercier
Pierre Blouin	Patrick Paquet
Francine Bouchard	Guy Perrault
Richard Côté	François Picard
André Demers	Ginette Picard-Lavoie
Raymond Dion	Gérald Poirier
Anne Guérette	Paul Shoiry
Jacques Joli-Coeur	Marc Simoneau
Gérard Landry	Jacques Teasdale
Louise Lapointe	Denise Tremblay Blanchette
Lisette Lepage	Denise Trudel
André Letendre	Marie France Trudel
Pierre Maheux	Jérôme Vaillancourt
Alain Loubier	Conrad Verret
Gilles Marcotte	

Sont également présents:

Monsieur Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Line Trudel, assistante-greffière

Sont absents:

Monsieur le maire Régis Labeaume
Monsieur le conseiller Michel Fecteau
Madame la conseillère Anne Létourneau
Monsieur le conseiller Steeve Verret

À 17 h 02, monsieur le président Yvon Bussièrès constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CV-2009-0461 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller André Letendre,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 4 mai 2009, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0462 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 20 avril 2009

Sur la proposition de monsieur le conseiller André Demers,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 20 avril 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport verbal de monsieur le conseiller Richard Côté, en l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, sur les décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 21 avril 2009

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, monsieur le conseiller Richard Côté fait rapport des décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 21 avril 2009.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 7 avril 2009.
- Dépôt, par madame Julie Graff, d'une lettre en date du 29 avril 2009, intitulée : « L'Agora de Québec : une occasion à ne pas manquer, la ville doit s'impliquer ».

Première partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de trente-cinq (35) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

- Remise, à titre de cadeau à la Ville de Québec, par monsieur Gérard Blais du Centre biblique Hamel et de monsieur Pierre Therrien de la Société biblique canadienne, d'une Bible holographe et pour monsieur le maire, d'un DVD.
- Dépôt, par monsieur Cédrik Welti, d'une pétition en date du 22 août 2008, relativement à une demande de correctifs à apporter au quartier afin d'améliorer la qualité de vie sur la rue de la Pointe-aux-Lièvres.
- Dépôt, par madame Sylvie Leblanc du Comité d'Action des Personnes Vivant des Situations de Handicap, d'un mémoire relatif à un plan d'action à l'égard de l'intégration des personnes handicapées, daté de mai 2009.

Avis de proposition

- Monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt dépose un avis de proposition relatif à une demande afin d'augmenter la phase piétonne de vingt (20) à vingt-cinq (25) secondes sur le chemin Sainte-Foy, à l'intersection de la rue Arthur-Rousseau.
- Monsieur le conseiller Conrad Verret dépose un avis de proposition relatif à une demande afin d'apporter des correctifs sur la rue Saint-Vincent pour contraindre les automobilistes à ralentir et ainsi assurer la sécurité des citoyens et citoyennes.

Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Steve Verret, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 avril 2009 - Prolongement de la rue Lepire, entre le boulevard de la Colline et le boulevard Valcartier - AT2009-076

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est proposé de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Steve Verret, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 avril 2009, relativement au prolongement de la rue Lepire, entre le boulevard de la Colline et le boulevard Valcartier et à la préparation des plans et devis de ce projet.

Après discussion, monsieur le conseiller Jacques Teasdale, appuyé par madame la conseillère Anne Guérette, demande de retirer ce dossier de l'ordre du jour et de le retourner au comité exécutif pour reconsidération, conformément aux dispositions de l'article 48 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2. La demande de retrait est acceptée à l'unanimité.

CV-2009-0463 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 avril 2009 - Modifications des Règlements R.V.Q. 1251, R.V.Q. 1359 et R.A.V.Q. 319 et transfert des sommes restantes au programme de fermeture des fossés, dans le secteur des Eaux-Fraîches - EN2009-037 (Ra-1467)

Demande de retrait de ce dossier

Monsieur le conseiller Jacques Teasdale, appuyé par madame la conseillère Anne Guérette, demande de retirer ce dossier de l'ordre du jour et de le retourner au comité exécutif pour reconsidération, conformément aux dispositions de l'article 48 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2. Le vote est demandé.

- Dépôt, par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, d'une note de monsieur Richard Sévigny en date du 4 avril 2009.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Pierre Blouin, Anne Guérette, Louise Lapointe, Ralph Mercier, Paul Shoiry, Jacques Teasdale et Marie France Trudel.

Ont voté contre : messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, Francine Bouchard, Carole Bégin-Giroux, Jacques Joli-Coeur, Richard Côté, André Demers, Raymond Dion, Gérard Landry, Lisette Lepage, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Patrick Paquet, Guy Perrault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Marc Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Jérôme Vaillancourt et Conrad Verret.

En faveur : 7

Contre : 22

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

CV-2009-0464 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 avril 2009 - Modifications des règlements R.V.Q. 1251, R.V.Q. 1359 et R.A.V.Q. 319 et transfert des sommes restantes au programme de fermeture des fossés, dans le secteur des Eaux-Fraîches - EN2009-037 (Ra-1467)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu :

1° de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le

conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 avril 2009, relativement au transfert des sommes restantes des Règlements R.V.Q. 1251, R.V.Q. 1359 et R.A.V.Q. 319 au programme de fermeture des fossés, dans le secteur des Eaux-Fraîches;

2° d'attendre le dépôt de la politique inhérente à l'aménagement, à l'entretien et à la fermeture des fossés avant de statuer sur les modalités pour la poursuite du programme de fermeture des fossés.

Monsieur le conseiller Pierre Blouin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Francine Bouchard, Richard Côté, André Demers, Raymond Dion, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, Lisette Lepage, André Letendre, Alain Loubier, François Picard, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Patrick Paquet, Guy Perrault, Ginette Picard-Lavoie, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Jérôme Vaillancourt et Conrad Verret.

Ont voté contre : messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Pierre Blouin, Anne Guérette, Louise Lapointe, Ralph Mercier, Jacques Teasdale et Marie France Trudel.

En faveur : 24

Contre : 6

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité.

CV-2009-0465 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 20 avril 2009 - Construction d'une nouvelle caserne de pompiers au Lac-Saint-Charles - PI2009-004 (Ra-1467)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est proposé de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 20 avril 2009, concernant la construction d'une nouvelle caserne de pompiers au Lac-Saint-Charles.

Monsieur le conseiller Jean-Marie Matte, appuyé par monsieur le conseiller Alain Loubier, demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Richard Côté, Raymond Dion, Anne Guérette, Lisette Lepage, Patrick Paquet, Guy Perrault, François Picard, Jean-Marie Laliberté, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Paul Shoiry, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel et Marie France Trudel.

Ont voté contre : messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, André Demers, Jacques Joli-Coeur, Louise Lapointe, Gérard Landry, André

Letendre, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie-Matte, Ralph Mercier, Marc Simoneau, Jacques Teasdale, Jérôme Vaillancourt et Conrad Verret.

En faveur : 14

Contre : 18

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité.

CV-2009-0466 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 20 avril 2009 - Construction d'une nouvelle caserne au Lac-Saint-Charles - PI2009-004 (Ra-1467)

Attendu que le Règlement R.A.V.Q. 36 ordonne la construction de cinq (5) nouvelles casernes de pompiers, incluant celle de Lac-Saint-Charles;

Attendu qu'une somme de 87 741,50 \$ incluant les taxes a été octroyée à « Roche ltée, Groupe-conseil », pour le lot 2–Caserne incendie secteur Lac-Saint-Charles, arrondissement Charlesbourg;

Attendu que cette somme sert à préparer l'élaboration du concept, la préparation des plans préliminaires, des plans et devis définitifs, les services durant la construction et la mise en service;

Attendu que la Ville de Québec a acquis un terrain au coût de 100 000 \$ sur la rue Jacques-Bédard, intersection Joseph-Paré, afin d'y construire la nouvelle caserne de pompiers;

Attendu que le schéma de couverture de risques en matière d'incendie prévoit la construction de cette nouvelle caserne de pompiers;

Attendu que la caserne de pompiers actuelle, la caserne 16, est totalement désuète;

Attendu que l'administration précédente avait garanti la construction de cette nouvelle caserne de pompiers pour la fin de l'année 2008;

Attendu que la ville dispose des sommes nécessaires pour la construction de la nouvelle caserne de pompiers de Lac-Saint-Charles.

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Blouin,

il est résolu d'entreprendre les démarches pour la construction de la nouvelle caserne de pompiers de Lac-Saint-Charles avant la fin de l'année 2009 en modifiant, dans le 2^e paragraphe, l'arrondissement « Haute-Saint-Charles » par l'arrondissement « Charlesbourg ».

Après discussion, monsieur le conseiller Jacques Teasdale, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Blouin, demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, André Demers, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, Louise Lapointe, André Letendre, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Ralph Mercier, Marc Simoneau, Jacques Teasdale, Jérôme Vaillancourt et Conrad Verret.

Ont voté contre : messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Richard Côté, Raymond Dion, Anne Guérette, Jean-Marie Laliberté, Lisette Lepage, Patrick Paquet, Guy Perrault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Paul Shoiry, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel et Marie France Trudel.

En faveur : 18

Contre : 14

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2009-0467 Félicitations à la Ville de Québec pour le mérite obtenu dans le cadre de l'étude du Comité régional de tourisme de Paris - Île-de-France

Attendu que le comité régional de tourisme de Paris Île-de-France a commandé une étude sur la qualité d'accueil des touristes parmi dix (10) grandes villes du monde;

Attendu que la Ville de Québec a été sélectionnée pour faire partie de cette étude, à l'instar de villes aussi prestigieuses qu'Amsterdam, Berlin, Londres, Madrid, New York, Paris, Rome, Tokyo et Washington;

Attendu qu'en juillet 2008, différents établissements touristiques ont été, à leur insu, visités par cinq (5) touristes mystères venus évaluer, selon des critères minutieusement établis, la qualité d'accueil de ces établissements;

Attendu qu'au terme de cette étude, la ville de Québec s'est classée au 1^{er} rang des dix (10) villes en lice, et ce, dans toutes les catégories de services offerts par chaque établissement;

Attendu que la Ville de Québec, déjà reconnue pour son offre touristique d'excellence, se voit mériter une reconnaissance exceptionnelle, de par son envergure internationale et par la renommée des villes ciblées par le Comité régional;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° de féliciter en premier lieu les dirigeants et le personnel des divers établissements visités dans le cadre de l'étude du Comité régional de tourisme de Paris Île-de-France pour le mérite obtenu;
- 2° de souligner et de féliciter l'ensemble des personnes qui contribuent à la qualité et à la renommée de l'offre touristique de notre ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0468 **Journée internationale contre l'homophobie**

Attendu que la *Charte des droits et libertés* de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle;

Attendu que le Québec est une société ouverte à tous et à toutes, y compris aux communautés GLBT;

Attendu que malgré les efforts faits, l'homophobie est présente dans la société;

Attendu qu'il existe un large consensus contre la discrimination et plus particulièrement contre l'homophobie;

Attendu que le 17 mai est la *Journée internationale contre l'homophobie*;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Alain Loubier,

il est résolu de proclamer le 17 mai « *Journée internationale contre l'homophobie* ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0469 **Félicitations à monsieur le conseiller Steeve Verret et à son épouse pour la naissance de leur bébé**

Attendu qu'il y a quelques jours, monsieur Steeve Verret, conseiller indépendant du district de Saint-Émile, est devenu papa une nouvelle fois;

Considérant que la naissance d'un enfant est un événement heureux qui mérite d'être souligné;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Anne Guérette,

appuyée par monsieur le conseiller Gilles Marcotte,

il est résolu de féliciter monsieur le conseiller Steeve Verret et de transmettre à sa famille nos meilleurs voeux de bonheur.

Adoptée à l'unanimité

Projet de Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement au partage de certains coûts, R.V.Q. 1030

Consultation publique

Monsieur le conseiller François Picard explique le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement au partage de certains coûts*, R.V.Q. 1030 et demande aux citoyens de soumettre leurs commentaires.

Aucune personne n'intervient dans ce dossier.

Le conseil est maintenant appelé à se prononcer dans ce dossier.

CV-2009-0470 Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement au partage de certains coûts, R.V.Q. 1030 - DE2009-044 (Ra-1464)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement au partage de certains coûts*, R.V.Q. 1030.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0471 Demande de délai additionnel jusqu'au 15 juin 2009 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 20 avril 2009 - Réouverture du point de service de Lac-Saint-Charles - DG2009-036 (Ra-1467)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 15 juin 2009, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 20 avril 2009, en vue de la réouverture du point de service de Lac-Saint-Charles.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0472 Demande de délai additionnel jusqu'au 19 mai 2009 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 20 avril 2009 - Bacs de recyclage pour batteries domestiques et téléphones cellulaires - DG2009-038 (Ra-1467)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 19 mai 2009, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 20 avril 2009, concernant des démarches à entreprendre pour munir tous nos points de service de mini-bacs de recyclage pour batteries domestiques et téléphones cellulaires désuets.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0473 Demande de délai additionnel jusqu'au 19 mai 2009 - Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Beaulieu, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 20 avril 2009 - Tests d'échantillonnage à l'incinérateur - DG2009-039 (Ra-1467)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 19 mai 2009, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Beaulieu, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 20 avril 2009, concernant les tests d'échantillonnage à l'incinérateur.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0474 Prise d'acte du rapport d'activités et des états financiers consolidés de la « Société municipale d'habitation et de développement Champlain (SOMHADEC) », pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2008 - SD2009-001 (Ra-1459)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de prendre acte du rapport d'activités et des états financiers

consolidés de la « Société municipale d'habitation et de développement Champlain (SOMHADEC) », pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2008, conformément aux exigences de l'article 4.9 des lettres patentes de la SOMHADEC.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0475 Adjudication d'un contrat pour la réalisation des travaux d'arrosage des aménagements floraux 2009, 2010 et 2011 (VQ-41192) - AP2009-167 (CT-AP2009-167) — (Ra-1466)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats en vue de l'exécution des travaux d'entretien des aménagements floraux, pour les années 2009, 2010 et 2011, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41192 et aux prix unitaires de leur soumission respective, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et 2011 par les autorités compétentes :

- « Les Entreprises Tréma inc. » pour les lots I, II et VII, conformément à sa soumission en date du 16 mars 2009;
- « Paysagiste 1er choix » pour les lots III, IV, V et VI, conformément à sa soumission en date du 18 mars 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0476 Répertoire - Service de location d'équipements motorisés, avec ou sans opérateur, pour une courte durée (moins de 6 mois), de la date d'adjudication jusqu'au 31 mars 2011 (VQ-41275) - AP2009-173 (CT-AP2009-173) — (Ra-1466)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu :

- 1° d'approuver le répertoire de fournisseurs conformes ayant soumissionné pour l'ensemble de la ville, relativement à la location d'équipements motorisés de courte durée, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41275, de la date d'adjudication jusqu'au 31 mars 2011, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et 2011 par les autorités compétentes;

2° d'autoriser les arrondissements et les services concernés à y recourir, selon les besoins et suivant l'ordre des tarifs et la disponibilité des équipements.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0477 Adjudication d'un contrat pour l'entretien des groupes électrogènes d'urgence, de la date d'adjudication jusqu'au 31 mars 2014 (VQ-40877) - AP2009-186 (CT-2173883) — (Ra-1466)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adjuger, à « Hewitt équipement limitée », le contrat pour l'entretien des groupes électrogènes d'urgence, de la date d'adjudication jusqu'au 31 mars 2014, pour un montant de 900 768,65 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40877 et à sa soumission en date du 2 mars 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 à 2014 par les autorités compétente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0478 Règlement hors cour relativement au dossier de GDG informatique et Gestion inc. - AJ2009-038 (CT-AJ2009-038) — (Ra-1467)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu :

- 1° d'approuver l'entente de règlement et la transaction à intervenir entre GDG information et Gestion inc. et la Ville de Québec;
- 2° d'autoriser le paiement d'un montant de 188 927,23 \$ en guise de règlement complet du capital et une somme additionnelle de 2 524,23 \$ en guise d'intérêts payables sur les sommes dues, le tout à parfaire pour le calcul de l'intérêt entre la date de mise en demeure jusqu'à la date de la résolution du comité exécutif;
- 3° d'autoriser les procureurs de la Ville de Québec, Giasson et associés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de règlement, transaction et quittance ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0479 Adjudication d'un contrat pour le service d'agents de sécurité à l'hôtel de ville de Québec - Période du 1^{er} mai 2009 au 30 avril 2012 (VQ-41211) - AP2009-146 (CT-2179054) — (Ra-1467)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adjuger, à « Sécurité Sirois événements spéciaux inc. », le contrat pour le service d'agents de sécurité à l'hôtel de ville de Québec, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41211 et aux taux horaires de sa soumission en date du 13 mars 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010, 2011 et 2012 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0480 Autorisation à l'arrondissement Limoilou - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat pour la tonte de pelouse - Saisons 2009, 2010 et 2011 (VQ-41377) - AP2009-170 (CT-2179374) — (Ra-1467)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Limoilou à engager le crédit de la ville relativement à l'adjudication, à « Les Entreprises Robert Sanfaçon inc. », du contrat pour la tonte de pelouse, au cours des saisons 2009, 2010 et 2011, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41377 et aux prix unitaires de sa soumission, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0481 Adjudication d'un contrat pour l'ouverture et la fermeture des systèmes d'irrigation et taux horaire pour l'entretien 2009, 2010 et 2011 (VQ-41400) - AP2009-183 (CT-2174497) — (Ra-1467)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'adjuger, à « Hydralis inc. », le contrat en vue de l'ouverture et de la fermeture des systèmes d'irrigation et taux horaire pour l'entretien 2009, 2010 et 2011, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41400 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 24 mars 2009,

sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0482 Adjudication d'un contrat pour l'acquisition de cent-quatre-vingt (180) cylindres en fibre de carbone Dräger complets avec couleur, logo personnalisé et enveloppes protectrices (VQ-41520) - AP2009-187 (CT-2179416) — (Ra-1467)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adjuger, à « Boivin & Gauvin inc. », le contrat en vue de l'acquisition de cent-quatre-vingt (180) cylindres en fibre de carbone Dräger complets avec couleur, logo personnalisé et enveloppes protectrices, pour un montant de 173 592,72 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41520 et à sa soumission en date du 14 avril 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0483 Prolongation du contrat de travaux d'entretien et de réparation de portes de garage - Période du 16 janvier 2009 au 15 janvier 2010 (VQ-39675) - AP2009-194 (CT-AP2009-194) — (Ra-1467)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu d'autoriser la prolongation du contrat, à « Moisan inc. » et à « Clément Bédard inc. », en vue des travaux d'entretien et de réparation des portes de garage, au cours de la période du 16 janvier 2009 au 15 janvier 2010, selon les conditions mentionnées au devis et aux taux horaires de leur soumission respective, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget 2010 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0484 Prolongation du contrat de travaux de réparation et de peinture pour piscines, jeux d'eau et pataugeoires sur tout le territoire de la ville de Québec - Période du 6 mai 2009 au 5 mai 2010 (VQ-38287) - AP2009-198 (CT-AP2009-198) — (Ra-1467)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser la prolongation du contrat, à « Peinture Avalex (9110-9967 Québec inc.) » et à « Guy Beaulieu inc. », pour les travaux de réparation et de peinture pour piscines, jeux d'eau et pataugeoires sur tout le territoire de la ville de Québec, au cours de la période du 6 mai 2009 au 5 mai 2010, selon les conditions mentionnées au devis et aux taux horaires de leur soumission respective, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget 2010 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0485 Adjudication d'un contrat pour la collecte et le comptage de la monnaie des parcomètres et des bornes de paiement - Période du 15 mai 2009 au 30 avril 2010 (VQ-41321) - AP2009-203 (CT-2178256) — (Ra-1467)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adjuger, à « Les Services McKinnon inc. », le contrat en vue de faire effectuer la collecte et le comptage de la monnaie des parcomètres sur le territoire de la ville de Québec, au cours de la période du 15 mai 2009 au 30 avril 2010, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41321 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 6 avril 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget 2010 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0486 Faubourg Le Raphaël, phases 5, 6 et 7 - Vente des lots 3 753 900, 3 753 917, 3 753 929, 3 753 948, 3 771 779, 3 913 393, 4 118 151, 4 118 152 et d'une partie des lots 1 022 247, 3 753 918, 3 753 919, 3 753 922, 3 753 928, 3 771 777, 3 771 780, 3 858 236, 4 118 147, 4 118 149, 4 118 150 et 4 356 367 du cadastre du Québec - Arrondissement Les Rivières - DE2009-021 (Ra-1467)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de vendre, à « Gély construction inc », pour un montant de 1 591 898 \$ excluant les taxes, un immeuble connu et désigné comme

étant les lots 3 753 900, 3 753 917, 3 753 929, 3 753 948, 3 771 779, 3 913 393, 4 118 151, 4 118 152 et une partie des lots 1 022 247 (à être connus éventuellement comme étant le lot 4 349 286), 3 753 918 (à être connu éventuellement comme étant les lots 4 349 287, 4 349 291, 4 349 292, 4 349 294, 4 349 301, 4 349 304, 4 349 306, 4 349 309), 3 753 919 (à être connu éventuellement comme étant les lots 4 349 300 et 4 349 301), 3 753 922 (à être connu éventuellement comme étant les lots 4 349 287, 4 349 290 et 4 349 293), 3 753 928 (à être connu éventuellement comme étant les lots 4 349 284, 4 349 282, 4 349 285), 3 771 777 (à être connu éventuellement comme étant le lot 3 753 926), 3 771 780 (à être connu éventuellement comme étant les lots 4 349 305, 4 349 307 et 4 349 308), 3 858 236 (à être connu éventuellement comme étant les lots 4 349 287, 4 349 288 et 4 349 289), 4 118 147 (à être connu éventuellement comme étant le lot 4 349 287), 4 118 149 (à être connu éventuellement comme étant le lot 4 349 298), 4 118 150 (à être connu éventuellement comme étant le lot 4 349 299) et 4 356 367 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale de quatre-vingt-deux-mille-cent-soixante-neuf mètres carrés et trois dixièmes (82 169,3 m²), tel que montré aux plans préparés par monsieur Bernard Lemay, arpenteur-géomètre, en date du 17 décembre 2008 sous le numéro 21 414 de ses minutes, en date du 8 janvier 2009 sous le numéro 21 449 de ses minutes et en date du 13 janvier 2009 sous le numéro 21 457 de ses minutes, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Le solde à payer avant les taxes est de 1 432 000 \$, compte tenu d'un dépôt de 159 898 \$ encaissable à l'acceptation de l'offre d'achat par le conseil de la ville. À ce montant s'ajoutent des frais de gestion de 650 \$ excluant les taxes, déjà versés lors de la signature de la promesse d'achat.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0487 Prolongement de la rue du Cabestan et construction de deux (2) nouvelles rues - District électoral de Chauveau (35) - Arrondissement Laurentien - DE2009-048 (CT-DE2009-048) — (Ra-1467)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « Domaine de la Pente Douce inc. », qui implique le prolongement de la rue du Cabestan ainsi que la construction de deux (2) nouvelles rues, sur une longueur approximative de sept-cent-cinquante mètres linéaires (750 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « Domaine de la Pente Douce inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1;

- 3° d'autoriser « Domaine de la Pente Douce inc. » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Domaine de la Pente Douce inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles du projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° d'autoriser un investissement de 72 260 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente (R.V.Q. 1363).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0488 Programme d'aide aux activités d'arrondissement à fort potentiel régional, dans le cadre du fonds des grands événements - DT2009-042 (CT-DT2009-042) — (Ra-1467)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu :

- 1° d'autoriser l'affectation d'un montant de 200 000 \$ pour la tenue des événements à fort potentiel régional dans les arrondissements, à même le fonds des grands événements;
- 2° de confier la gestion financière de ce programme au Bureau du développement touristique et des grands événements.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0489 **Dépôt du premier état comparatif de la Ville de Québec pour l'exercice financier 2009, de la liste des virements et ajouts budgétaires du premier trimestre ainsi que des transferts entre compétences - FN2009-022 (Ra-1467)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° de prendre acte du premier état comparatif de la Ville de Québec pour l'exercice financier 2009;
- 2° d'autoriser les virements budgétaires du premier trimestre de 2009, décrits à l'annexe B jointe au sommaire décisionnel, pour un montant de 374 911 \$;
- 3° d'autoriser les ajouts budgétaires et d'approprier les montants décrits à l'annexe C jointe audit sommaire, pour un montant de 57 435 \$;
- 4° de prendre acte des résultats du transfert entre les compétences au montant de 5 732 786 \$ à la proximité, au 31 mars 2009, comme présenté à l'annexe D jointe au même sommaire;
- 5° d'affecter, aux activités d'investissements, un montant de 1 030 000 \$ à même le budget de fonctionnement de compétence de proximité.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, monsieur le conseiller Richard Côté, vice-président du comité exécutif, proposera, au nom de monsieur le maire, les sommaires décisionnels devant être présentés à la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec du 5 mai 2009.

CV-2009-0490 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'abrogation de la résolution CA-2008-0610, adoptée par le conseil d'agglomération de la Ville de Québec le 22 décembre 2008 et l'approbation des échelles de traitements des emplois occasionnels non syndiqués à ExpoCité - RH2009-339 (Ra-1466)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'abrogation, à toutes fins que de droit, de la résolution CA-2008-0610, adoptée par le conseil d'agglomération de la Ville de Québec le 22 décembre 2008, relative aux échelles de traitements s'appliquant aux emplois occasionnels non syndiqués à ExpoCité indiqués au sommaire RH2008-1192;

- 2° l'approbation des échelles de traitements des emplois occasionnels non syndiqués à ExpoCité, conformément aux conditions mentionnées à l'annexe A jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0491 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte et l'approbation des états financiers de la Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC) au 31 décembre 2008 - SO2009-002 (Ra-1466)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte et l'approbation des états financiers de la Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC), pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, le tout conformément à l'article 4.8 des lettres patentes de la SOMHAC.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0492 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le dépôt du premier état comparatif de l'agglomération de la Ville de Québec pour l'exercice 2009, de la liste des virements et ajouts budgétaires du premier trimestre ainsi que des transferts entre compétences - FN2009-021 (Ra-1467)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la prise d'acte du premier état comparatif de l'agglomération de la Ville de Québec pour l'exercice financier 2009;
- 2° l'autorisation pour les virements budgétaires du premier trimestre de 2009, pour un montant de 5 966 168 \$, selon l'annexe B-1 jointe au sommaire décisionnel;
- 3° l'autorisation pour les ajouts budgétaires et l'appropriation des montants, décrits à l'annexe C-1 jointe audit sommaire, pour un montant de 3 100 \$;
- 4° la prise d'acte des résultats du virement entre compétences à la proximité, au montant de 5 732 786 \$, en date du 31 mars 2009, tel que présenté à l'annexe D jointe au même sommaire;

- 5° l'affectation, aux activités d'investissements, d'un montant de 770 000 \$ à même le budget de fonctionnement de compétence d'agglomération.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0493 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la demande d'une compensation financière au ministère de la Défense nationale, relativement au dossier de contamination par le TCE de la nappe phréatique du secteur Val-Bélair - IN2009-019 (Ra-1467)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la demande, au ministère de la Défense nationale, pour une compensation financière de 4 500 000 \$ pour la perte des puits Montolieu et Modène. Ce montant correspond à la capacité des puits Montolieu et Modène, soit quatre-mille-cinq-cents mètres cubes par jour (4 500 m³/jour) multiplié par 1 000 000 \$ par mille mètres cubes par jour (1 000 m³/jour) de capacité, tel que montré à la section « IMPACTS FINANCIERS » du sommaire décisionnel.

Si d'autres puits devaient être fermés dans le futur en raison de la contamination au TCE, l'application de la même démarche de réclamation pour les puits concernés;

- 2° la demande, au ministère de la Défense nationale, de mettre en application immédiatement les mesures de contrôle du panache de contamination recommandées dans l'étude de l'INRS, dont l'objectif est de minimiser l'effet potentiel futur de la migration de TCE vers les puits de Val-Bélair et la rivière Nelson.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0494 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement au tracé des routes désignées à l'annexe I dans le secteur de la rue des Mitrelles dans l'arrondissement Beauport, R.A.V.Q. 422 - AT2009-039 (Ra-1466)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement au tracé des routes désignées à l'annexe I dans le*

secteur de la rue des Mitrelles dans l'arrondissement Beauport, R.A.V.Q. 422;

- 2° l'adoption, conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, du document indiquant la nature des modifications que la Ville de Québec devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, advenant la modification au schéma d'aménagement;
- 3° l'adoption d'une résolution réduisant de quarante-cinq (45) à vingt (20) jours le délai pour qu'une municipalité, dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté, puisse donner son avis suite à la transmission des documents visés à l'article 49 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0495 ***Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 4 346 580 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 462 - AT2009-022 (Ra-1466)***

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Conrad Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 4 346 580 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 462.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0496 ***Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la réalisation du Règlement de l'agglomération sur le programme de soutien à l'achat d'un équipement de compostage domestique ou communautaire et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 464 - Renonciation au droit d'opposition - TP2009-012 (Ra-1466)***

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation du Règlement de l'agglomération sur le programme de soutien à l'achat d'un équipement de compostage domestique ou communautaire et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 464.*

Il est aussi résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation au directeur du Service du développement économique ou son représentant à administrer le montant réservé, en conformité avec la procédure administrative et autres critères spécifiés au Règlement R.A.V.Q. 356.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur la réalisation du Règlement de l'agglomération sur le programme de soutien à l'achat d'un équipement de compostage domestique ou communautaire et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 464.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0497 **Modification de la résolution CV-2005-1168 - Appropriation d'un montant de 557 535 \$ au surplus non affecté de l'ancienne Ville de Saint-Émile - Projets d'aménagements de parcs et subventions - A7LS2009-009 (Modifie CV-2005-1168) (CT-A7LS2009-009) — (Ra-1467)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu :

- 1° de modifier, à toutes fins que de droit, la résolution CV-2005-1168, paragraphe 8, adoptée par le conseil de la ville le 3 octobre 2005, afin de retrancher un montant de 20 000 \$ provenant du surplus non affecté de l'ancienne Ville de Saint-Émile et de le retourner audit surplus;
- 2° d'approprier un montant de 557 535 \$ à même le surplus non affecté de l'ancienne Ville de Saint-Émile et de l'affecter au budget de la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire, selon la répartition suivante :
 - subvention aux organismes du milieu : 23 000 \$;
 - subvention projets écoles de quartier : 30 000 \$;
 - parc du Vignoble : 30 000 \$;
 - parc Cassiopée : 174 535\$;
 - parc du Grand-Oasis : 300 000\$.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0498 **Appropriation d'un montant de 50 080 \$ à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de l'arrondissement Laurentien et d'un montant de 12 420 \$ à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de l'ancienne Ville de Val-Bélair - Travaux d'aménagement dans différents parcs de l'arrondissement Laurentien - A8LS2009-018 (CT-A8LS2009-018) — (Ra-1467)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu d'approprier un montant de 50 080 \$ à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de l'arrondissement Laurentien et un montant de 12 420 \$

à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de l'ancienne Ville de Val-Bélair pour des travaux d'aménagement dans différents parcs de l'arrondissement Laurentien.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2009-0499 *Avis de motion relatif au Règlement sur les services professionnels et techniques et des travaux préparatoires à la transformation de l'édifice de l'Institut canadien de Québec en Maison de la littérature et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1519 - GI2009-063 (Ra-1466)*

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'octroi des contrats de services professionnels et techniques ainsi que des travaux préparatoires à la transformation de l'édifice de l'Institut canadien de Québec en Maison de la littérature.

Ce règlement prévoit une dépense de 1 250 000 \$ pour les services professionnels et techniques et les travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2009-0500 *Appropriation d'un montant de 125 000 \$ au fonds général de la Ville - GI2009-063 (Ra-1466)*

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur,

il est résolu d'approprier un montant de 125 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1519. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2009-0501 *Avis de motion relatif au Règlement sur la réalisation de la seconde phase de mise en oeuvre du Plan directeur du quartier Vanier dans l'arrondissement Les Rivières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1521 - AT2009-054 (Ra-1467)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Richard Côté qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant la réalisation des actions de la seconde phase inscrites au plan d'action du Plan directeur du quartier Vanier de l'arrondissement Les Rivières et plus particulièrement celles dont la source de financement est

assurée au budget de mise en oeuvre du plan de quartier.

Ce règlement prévoit une dépense de 200 000 \$ pour la seconde phase de réalisation des actions ainsi ordonnée et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-0502 *Avis de motion relatif au Règlement sur la dotation, pour l'année 2009 et les suivantes, du Fonds de développement et de revitalisation et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1525 - DE2009-010 (Ra-1467)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 500 000 \$ pour la dotation du Fonds de développement et revitalisation, pour l'année 2009 et les suivantes, afin de permettre à ce dernier de disposer d'une somme suffisante pour soutenir financièrement par des subventions ou de l'assistance financière, des projets de développement immobilier, résidentiel ou non, structurant pour la revitalisation d'un secteur de la ville.

Ce règlement décrète un emprunt de 500 000 \$ remboursable sur une période de dix ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-0503 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur les travaux d'aménagement du parc de la Pointe-aux-Lièvres, situé dans l'arrondissement La Cité, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1527 - AT2009-035 (Ra-1467)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur les travaux d'aménagement du parc de la Pointe-aux-Lièvres, situé dans l'arrondissement La Cité, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés* afin de porter le montant de l'emprunt de 3 400 000 \$ à 6 400 000 \$ en vue de compléter l'ensemble des aménagements requis pour ce parc.

Le montant de l'emprunt décrété est haussé dans la même proportion que la dépense autorisée.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et les villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CV-2009-0504 *Règlement sur des travaux d'aménagement du parc-école Provancher et de différents parcs ainsi que l'acquisition de matériel et d'équipement pour les programmes d'activités de l'arrondissement Laurentien et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1501 - A8LS2009-009 (Ra-1464)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement du parc-école Provancher et de différents parcs ainsi que l'acquisition de matériel et d'équipement pour les programmes d'activités de l'arrondissement Laurentien et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1501.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0505 *Règlement sur le versement, pour l'année 2009, d'une subvention à L'Institut Canadien de Québec ainsi que sur l'acquisition de biens pour certaines bibliothèques municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1502 - CU2009-026 (Ra-1464)*

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le versement, pour l'année 2009, d'une subvention à L'Institut Canadien de Québec ainsi que sur l'acquisition de biens pour certaines bibliothèques municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1502.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0506 *Règlement sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de trottoirs, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux et de signalisation et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1510 - AT2009-059 (Ra-1465)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de trottoirs, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux et de signalisation et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1510.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0507 *Règlement sur la réalisation, pour l'année 2009 et suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1514 - DE2009-033 (Ra-1464)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Gérard Landry,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la réalisation, pour l'année 2009 et suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1514.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0508 *Règlement sur les services professionnels requis pour la mise en oeuvre du Plan directeur d'aménagement et de développement et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1516 - AT2009-051 (Ra-1462)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur les services professionnels requis pour la mise en oeuvre du Plan directeur d'aménagement et de développement et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1516.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Prolongation de séance

Conformément aux dispositions de l'article 43 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Paul Shoiry, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, de prolonger la séance pour une période additionnelle de trente (30) minutes. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette prolongation. Il est 22 heures.

CV-2009-0509 *Règlement sur le versement d'une subvention à la Commission scolaire de la Capitale pour l'aménagement du parc-école La Grande Hermine, situé dans l'arrondissement Limoilou, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1522 - A6LS2009-011 (Ra-1464)*

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Anne Beaulieu,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le versement d'une subvention à la Commission scolaire de la Capitale pour l'aménagement du parc-école La Grande Hermine, situé dans l'arrondissement Limoilou, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1522.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention, d'une durée de trente (30) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, le président, monsieur Yvon Bussièrès, déclare la séance close à 22 h 23, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Yvon Bussièrès
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/mcr